



I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *L'Acclameur ouvre en septembre 2012*

**L'Acclameur, élément phare de la nouvelle zone d'activités « Terre de Sport » en cours d'aménagement avenue de Limoges, ouvrira au public en septembre 2012. Conçu au départ pour être entièrement dédié au sport, le projet a évolué. Il accueillera des rencontres sportives, mais également des spectacles grand public. L'équipement sera aussi adapté à l'organisation d'évènements par les entreprises de la région et permettra la pratique de l'escalade, des arts martiaux et de l'escrime par les associations locales.**

Un programme de travaux a été lancé en juillet 2010 pour faire évoluer cet équipement et le transformer en un lieu susceptible d'accueillir toutes sortes d'évènements (concerts, spectacles, matchs sportifs, congrès...)

Une grande partie des travaux est à ce jour achevée.

### **La transformation acoustique de la halle :**

bardage bois de certains murs en béton  
pose de rideaux acoustiques  
travaux sur toiture pour limiter les nuisances sonores

### **La création de surfaces de rangement :**

rangement du parquet démontable  
rangement des plateformes pour les personnes à mobilité réduite  
rangement de la scène, crash barrières, ...

### **Des aménagements liés aux contraintes scénographiques :**

accès poids lourds dans la salle + dalle de la salle renforcée  
création d'un grill de scène, cadre métallique positionné au-dessus de la scène  
nouvelles alimentations électriques pour régie en face de la scène  
le parquet sportif démontable  
création d'un caniveau ceinturant le plateau pour y passer les câbles reliant la scène à la régie  
création local électrique derrière la scène  
création de loges artistes  
créations de nouveaux points d'accroches en charpente  
création d'un local de catering

### **Des dispositions réglementaires liées à l'accueil du public :**

création d'issues de secours supplémentaires sous gradins  
détection incendie dans tous les locaux  
systèmes de désenfumage en façade et en toiture  
élargissement des couloirs des vestiaires

### **Une amélioration des conditions d'accueil du public:**

agrandissement du hall d'entrée  
création de 2 bars supplémentaires  
création de sanitaires supplémentaires  
coques plastiques des sièges remplacées par coques bois + assise mousse

### **Ce qu'il reste à faire :**

Une dernière tranche de travaux programmée d'ici fin 2012

■ A l'Acclameur, la salle « acrosport » sera transformée en gymnase avec une partie dojo (4 tatamis) et une partie escrime (6 pistes). Pour permettre la pratique de ces deux disciplines en un seul lieu, des rideaux de séparation acoustique et meubles de rangements mobiles seront intégrés à l'équipement de la salle.

■ Au club Acclameur, le restaurant est transformé en salle de réception, avec office traiteur et le plateau de recherche sportive du club devient une salle de conférence plénière.

■ L'aménagement des extérieurs, notamment le parvis de l'Acclameur dont la livraison est prévue en avril-mai 2012. L'aménagement consiste à créer une véritable place publique piétonne, accessible à tous. Elle sera plantée d'arbres et agrémentée de bancs. Seuls les véhicules d'urgence et de livraison de l'Acclameur y auront accès. A proximité sera aménagée une aire pour accueillir un chapiteau.

La désignation d'un délégataire en juin 2012

■ La Ville a choisi de confier la gestion de l'Acclameur et du club Acclameur à un délégataire de service public. La procédure actuellement en cours va permettre au gestionnaire de prendre possession des lieux en juillet prochain.

## **Description de l'équipement**

### **L'Acclameur et ses 3 salles**

• **La Halle événementielle** : cette salle, d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup>, pourra accueillir les plus grands noms de la scène culturelle française et internationale, mais également des manifestations sportives ou socio-économiques (conférences, congrès, formations, lancements de produits...).

L'espace sera intégralement modulable selon le type d'événement. En configuration scène, la capacité maximale de la Halle événementielle sera de 2200 places assises (3500 places debout-assis). Elle sera de 3000 à 4000 places en configuration sport (sans le plateau scénique).

Des coulisses, un espace presse de 29 m<sup>2</sup>, deux bureaux et une salle de réception de 30 m<sup>2</sup> ouvrant sur une vaste terrasse extérieure compléteront les installations.

• **Le Gymnase** : d'une superficie de 1095 m<sup>2</sup>, cet espace sera prioritairement destiné à la pratique des sports de combat (dojo) et à l'escrime (4 pistes), les deux activités étant séparées par un rideau acoustique. Le gymnase abritera également une salle de pan pour l'escalade. Il pourra également être utilisé comme espace événementiel.

• **L'Espace vertige** : cette salle polyvalente de 1046 m<sup>2</sup> sera constituée d'un mur d'escalade artificiel, de 42 m de long, 16 m de haut, homologué pour les compétitions internationales.

Grâce à un système innovant de gradins mobiles et rétractables, l'Espace vertige s'adaptera parfaitement à des configurations événementielles (cocktails, dîners de gala,...) et pourra accueillir des spectacles (1000 places assises),

Sportifs amateurs, associations, clubs et scolaires auront également accès pour l'entraînement, sur des créneaux réservés, au gymnase et à l'espace vertige. Des compétitions locales et régionales pourront aussi s'y dérouler.

### **Le Club Acclameur**

Le Club Acclameur sera tout à la fois un lieu d'accueil, un centre d'affaires et un centre administratif. Situé à une vingtaine de mètres de L'Acclameur, il pourra être utilisé par les organisateurs des spectacles ou des manifestations.

Les espaces d'accueil et de convivialité se trouvent au rez-de-chaussée. Ils comprennent des bureaux, des vestiaires et une salle de restaurant qui s'ouvrira sur une terrasse extérieure paysagée.

Les espaces de rencontres et de travail sont situés au 1<sup>er</sup> étage :

- une salle plénière entièrement équipée de 150 places (disponible en janvier 2013)
- deux salles de séminaire modulables par une cloison amovible pour les groupes de 20 à 120 personnes
- une salle de réunion pouvant servir à des visio-conférences

Le coût global de l'équipement est de 23,4 millions d'euros. La Ville va bénéficier de 9 millions de financements extérieurs apportés par l'Etat et la Région.

### **La ZAC Terre de sport : un projet environnemental**

Située avenue de Limoges, à dix minutes du centre-ville et de l'entrée de l'autoroute A10, la ZAC Terre de Sport se développe sur un terrain de 122 hectares à proximité de l'aérodrome classé en zone Natura 2000. Cette nouvelle zone d'activités est conçue pour accueillir en priorité des entreprises tournées vers le bien-être, les loisirs et l'environnement.

Actuellement en cours de commercialisation par Deux-Sèvres Aménagement, Terre de Sport accueille depuis février 2011 le siège régional de RSI (Régime social des indépendants), verra l'ouverture de l'Acclameur en septembre 2012, puis de Décathlon et du Village des loisirs en 2013, ainsi que divers projets de complexes hôteliers.

La ZAC est aménagée dans le respect des qualités environnementales des lieux intégrés notamment au périmètre de captage d'eau potable. Trois bassins de récupération d'eau paysagers permettent de protéger le site.

L'aménagement paysager est étudié pour structurer les parcelles. Pas moins de 7400 arbres (chênes, érables, frênes,...) ont été plantés sur l'ensemble du site, ainsi que le long des voiries et sur les parkings.

La partie sud de la ZAC en bordure de l'aérodrome demeure à l'état naturel pour permettre à la faune et la flore particulièrement riche de se développer. Les déplacements sur l'ensemble du site ont été étudiés pour séparer les piétons et les vélos des flux des véhicules.

Enfin, les sociétés et entreprises qui s'installeront à Terre de sport devront respecter des prescriptions architecturales précises. L'Acclameur possède une chaufferie bois, un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage et les sanitaires et produit son eau chaude par voie solaire.